



## LE RÈGLEMENT DU CANAL

Le canal de l'Isle est un établissement public. Le conseil syndical et le personnel technique de l'ASCO gèrent un réseau de desserte en eau brute, qui apporte de l'eau aux différentes propriétés membres du périmètre de l'association.

Le bon fonctionnement de notre réseau repose sur un règlement qui s'impose à l'ensemble des propriétaires membres, le règlement pour la police du canal et le service des arrosages. Ce sont les gardes assermentés du canal qui font respecter ce règlement.

L'ASCO est confrontée depuis plusieurs années à des actions, qui ne relèvent pas toujours de malveillance, mais plutôt de la méconnaissance du fonctionnement du canal, et qui mettent en péril le bon fonctionnement du réseau de desserte.



### Nous tenons à vous informer que :

- Le notaire doit informer lors de tout acte de division ou de mutation de parcelle, de la présence du réseau du canal de l'Isle
- Tous travaux réalisés sur une parcelle membre du périmètre du canal (mur, fondations...) doit faire l'objet a minima d'une DICT, à défaut, d'une demande d'autorisation en bonne et due forme auprès de l'ASCO
- Il est interdit d'implanter une haie, mur ou clôture à moins de 70 cm de part et d'autre des bords extérieurs des ouvrages du canal
- L'accès aux bornes d'arrosage doit être laissé libre en toute situation.

Le règlement du canal ainsi que les réponses à toute une série de questions pratiques que vous pouvez vous poser à propos de nos ouvrages sont accessibles sur notre site internet [www.canal-isle.fr](http://www.canal-isle.fr).

Des renseignements ? Des informations ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Canal de l'Isle



du bleu... au vert.



ASCO du canal de l'Isle  
ZA Les Ferrailles n°30  
84 800 L'Isle sur Sorgue

[infos@canal-isle.fr](mailto:infos@canal-isle.fr)  
Fax : 04 90 38 66 08  
Tél : 04 90 38 00 69  
[www.canal-isle.fr](http://www.canal-isle.fr)

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi  
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour le Contrat de Canal :  
Pascal AUZIER : [pascal.auzier.ccanal@orange.fr](mailto:pascal.auzier.ccanal@orange.fr)

### COMITÉ DE RÉDACTION :



### PARTENAIRES FINANCIERS :



Bulletin  
d'information

2016

Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...). L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

## EXUTOIRE DU CANAL DE L'ISLE

Le canal principal ne dispose pas de point de décharge intermédiaire. Pour 1 m<sup>3</sup> qui rentre en tête du canal et qui n'est pas consommé, 1 m<sup>3</sup> finit à l'exutoire du canal dans la Sorgue du Trentin.

Le bon état des berges et des abords du canal, la disponibilité d'accès sont donc cruciaux pour assurer l'entretien et un bon fonctionnement de l'ouvrage et éviter tout débordement.

C'est dans ce cadre que le canal a entamé la remise en état, la sécurisation et la reconquête d'accès sur son secteur aval. Sur ce secteur où les berges étaient très dégradées, plus de 80 arbres ont été abattus. Le canal a été busé sur plus de 200 mètres afin de constituer un chemin d'accès jusqu'à son exutoire dans le canal de Vaucluse. Le canal dispose aujourd'hui d'un outil en bon état pour envisager sereinement l'avenir, mais également le changement d'exutoire, depuis la Sorgue du Trentin, vers le canal de Vaucluse.



## COMMISSION INTERCOMMUNALE

Les communes et leurs groupements sont des interlocuteurs incontournables pour le canal. L'ensemble des projets que nous menons se font souvent en lien avec les services techniques communaux.

C'est donc en vue d'échanger et de présenter le canal aux communes de son périmètre que nous avons organisé fin 2015 une commission intercommunale. Parmi les sujets traités, la participation de l'ASCO à l'élaboration des PLU, la transmission des réseaux de l'ASCO sous format informatique aux communes, la question des réseaux dans la ZA la Cigalière et la future alimentation en eau de la ZA Saint Joseph au Thor.



## LE BILAN MI-PAROURS ET PERSPECTIVES 2015-2017

Malgré le retard pris sur le planning de mise en œuvre des travaux en début de Contrat du fait de la conjoncture économique défavorable en 2012 et à la difficulté pour notre structure d'obtenir des prêts, les perspectives de notre ASCO pour la période 2015-2017 sont bonnes.

Nous envisageons ainsi la poursuite de la mise sous pression des secteurs de Caramède (sur le Plan de Robion) et de l'Arrousaire (fin de la route des Courses et secteur de Petit Palais), grâce à l'utilisation de fonds européens (FEADER).

Nous travaillons également conjointement avec le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues sur le changement d'exutoire du canal et nous poursuivons le travail engagé avec les collectivités dans le cadre de la commission intercommunale.

La mise en œuvre du protocole de gestion se poursuit également avec près de 1,5 millions de m<sup>3</sup> qui retournent annuellement aux milieux naturels duranciens.

Vous pouvez consulter tous les documents relatifs au Contrat de Canal et à son bilan mi-parcours en vous rendant sur le site internet du canal, sur la page dédiée au Contrat de Canal.



## LE CANAL DE L'ISLE AVANCE

Les travaux de mise sous pression, secteur arrousaire tranche 6 ont démarré en ce début 2016. Ces travaux poursuivent le chantier de l'année dernière, en reprenant la pose de canalisation sous pression au niveau de l'hippodrome à l'Isle sur Sorgue. Il permettra la desserte des secteurs se trouvant route des Courses, chemin de Palerme et chemin traversier.

Ce chantier d'un montant de 570 000 € consiste en la pose de plus de 5km de canalisations et près de 50 bornes d'arrosage. Il permet de moderniser la desserte sur environ 65 ha du périmètre.



LE MOT DE PIERRE BARBANSON,  
PRÉSIDENT DU CANAL :



Notre prélèvement sur la Durance est garanti par une concession, qui nous sécurise un droit d'eau de 2 m<sup>3</sup>/s et ce, depuis 1849. Cependant, la régulation des débits prélevés lors de période de pénuries est depuis 1907, régulé par la Commission Exécutive de la Durance (CED). Cette année encore, cette commission a travaillé en amont afin de s'assurer que tous les canaux des Bouches du Rhône et du Vaucluse puissent avoir de l'eau pendant tout l'été, mais également pour que cette eau soit justement répartie entre les structures d'irrigation.

L'été 2015 a été une période où la CED a joué son rôle à plein. Le débit qui nous a été alloué par la commission nous a conduits à réduire nos prélèvements de façon sensible. Or, nous nous sommes fait forts, par un travail constant de régulation sur nos ouvrages par le personnel du canal, que ces restrictions ne soient pas ressenties par nos arrosants.

Cette situation a vocation à se reproduire de plus en plus souvent. C'est pourquoi nous prenons les devants en lançant fin 2016 les premiers travaux de régulation des prélèvements sur le canal principal. Ces travaux doivent nous permettre de nous assurer que chaque m<sup>3</sup> qui rentre dans le canal soit utilisé de la façon la plus efficace qui soit.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne saison d'irrigation 2016.

